

30 septembre 2008
 Français
 Original: anglais*

**Rapport sur les travaux de la dix-huitième Réunion
 des chefs des services chargés au plan national de la lutte
 contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à
 Yamoussoukro, du 8 au 12 septembre 2008**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission des stupéfiants ou portées à son attention . . .	3
Recommandations adoptées à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	3
II. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues	4
III. Application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	6
IV. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail	8
V. Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	12
VI. Questions diverses	13
VII. Adoption du rapport	14
VIII. Organisation de la Réunion	14
A. Ouverture et durée de la Réunion	14
B. Participation	14
C. Élection du Bureau	14
D. Adoption de l'ordre du jour	15
E. Documentation	15

* Le présent rapport est publié en anglais, en arabe et en français, qui sont les langues de travail de l'organe subsidiaire concerné.



IX. Clôture de la Réunion	15
Annexe	
Liste des documents dont était saisie la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.....	16

I. Questions appelant une décision de la Commission des stupéfiants ou portées à son attention

Recommandations adoptées à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

1. La dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Afrique, a adopté les recommandations suivantes, qui avaient été formulées par les participants à ses groupes de travail. Il est rendu compte au chapitre IV ci-après des observations et des conclusions des participants aux groupes de travail qui ont donné lieu à ces recommandations.

Thème 1. Gestion des enquêtes concernant de grandes affaires de drogues et traitement professionnel des pièces à conviction

2. Les recommandations suivantes ont été formulées en ce qui concerne la gestion des enquêtes concernant de grandes affaires de drogues et le traitement professionnel des pièces à conviction:

a) Les gouvernements devraient adopter une législation qui permette la destruction immédiate de quantités importantes de drogues saisies une fois qu'elles ont été analysées, avant l'aboutissement de la procédure judiciaire;

b) Un code écrit des procédures à suivre pour le traitement des pièces à conviction et leur conservation devrait être adopté;

c) Pour ce qui est de la gestion des enquêtes concernant de grandes affaires de drogues, les États ont été priés de recourir aux cellules de crise de l'Organisation internationale de police criminelle et de coopérer à l'échelle internationale;

d) Les gouvernements devraient s'efforcer de mener des enquêtes proactives fondées sur l'analyse du renseignement.

Thème 2. Élaboration de stratégies efficaces de lutte contre le trafic de cannabis

3. Les recommandations suivantes ont été formulées en ce qui concerne l'élaboration de stratégies efficaces de lutte contre le trafic de cannabis:

a) Les gouvernements devraient élaborer une stratégie et des plans d'action polyvalents en vue de combattre la production, le trafic et l'abus illicites de cannabis, en veillant tout particulièrement à apporter un soutien aux régions marginalisées où le cannabis risque d'être cultivé illicitement;

b) Les gouvernements devraient mettre en place des programmes de développement alternatif durable et de substitution des cultures;

c) La coopération bilatérale, sous-régionale et régionale devrait être renforcée entre services de détection et de répression compétents pour lutter contre la culture et le trafic illicites de cannabis;

d) Les gouvernements devraient appuyer les programmes de sensibilisation visant la population, et devraient y faire participer la société civile, les organisations non gouvernementales et les médias;

e) La communauté internationale devrait aider les pays africains dans leur lutte contre la culture, le trafic et l'abus illicites de cannabis.

Thème 3. Trafic de stimulants de type amphétamine et problèmes connexes de contrôle des précurseurs

4. Les recommandations suivantes ont été formulées en ce qui concerne le trafic de stimulants de type amphétamine et les problèmes connexes de contrôle des précurseurs:

a) Les services de détection et de répression devraient établir ou poursuivre des relations de coopération étroites avec le secteur privé pour surveiller les précurseurs et autres produits chimiques essentiels et empêcher leur détournement;

b) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime devrait, en collaboration avec l'Afrique du Sud, l'Égypte et tout autre pays doté de compétences similaires, s'attacher à instaurer un programme agréé de formation en vue de proposer des formations certifiées de niveau élémentaire et perfectionné sur la surveillance des précurseurs;

c) Les gouvernements devraient adopter des législations adéquates visant le secteur pharmaceutique afin de surveiller les importations de précurseurs et d'empêcher le détournement de substances fabriquées licitement à des fins médicales;

d) Les gouvernements devraient promouvoir des campagnes de sensibilisation sur les effets de l'abus de stimulants de type amphétamine.

II. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

5. Aux 1^{re} et 2^e séances, le 8 septembre 2008, les participants à la Réunion ont examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues". Ils étaient saisis à ce titre d'un document établi par le Secrétariat intitulé "Situation actuelle de la coopération sous-régionale et régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues" (UNODC/HONLAF/2008/2). Ils étaient également saisis d'un document de séance intitulé "Statistiques des tendances du trafic de drogues en Afrique et dans le monde" (UNODC/HONLAF/2008/CRP.1). En outre, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, la Guinée, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Swaziland, le Togo et le Zimbabwe ont présenté des rapports nationaux (UNODC/HONLAF/2008/CRP.2 à 19).

6. Un représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fait une présentation audiovisuelle dans laquelle il a donné une vue d'ensemble de l'évolution de la situation en ce qui concerne la culture de plantes

destinées à la production de drogues ainsi que la production et le trafic illicites de drogues dans la région et dans le monde. Sa présentation se fondait sur les renseignements communiqués par les États en réponse au questionnaire destiné aux rapports annuels jusqu'en 2005 (compris), sur des informations telles que celles contenues dans les rapports de pays reçus par l'ONUDC ou sur les renseignements soumis à la Commission des stupéfiants ainsi que les renseignements contenus dans le *Rapport mondial sur les drogues 2008*¹. Le représentant a également donné un aperçu des programmes relatifs à la détection et à la répression que l'ONUDC était en train d'exécuter dans la région, en coopération avec les gouvernements et les organisations internationales.

7. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Burkina Faso, de l'Égypte, de la Guinée-Bissau, de la Namibie, du Niger et du Nigéria ainsi que par les observateurs de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le représentant de la Côte d'Ivoire et l'observateur de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont fait des présentations audiovisuelles.

8. Le représentant de la Côte d'Ivoire a brièvement présenté les institutions régionales, sous-régionales et nationales pertinentes dans le cadre desquelles s'effectue la coopération et la coordination entre services de détection et de répression en matière de lutte contre le trafic de drogues dans la région et il a indiqué les difficultés rencontrées pour assurer cette coopération et cette coordination. Il a également donné un aperçu du trafic de drogues et des saisies effectuées en Côte d'Ivoire ainsi que de l'expansion récente de la culture du cannabis constatée dans le pays, qui est probablement liée, selon lui, à la réduction du prix des cultures commerciales. Le représentant a également évoqué la détection de nouveaux modes opératoires utilisés par les trafiquants pour faire entrer clandestinement d'importantes quantités de cocaïne et d'héroïne en Côte d'Ivoire.

9. L'observateur d'INTERPOL a fait part des tendances récentes du trafic de cocaïne, en mettant l'accent sur des exemples observés en Afrique de l'Ouest, et il a présenté brièvement les programmes d'assistance technique fournis par INTERPOL aux pays de la région. Durant sa présentation, l'observateur a signalé que les aéroports commerciaux d'Afrique de l'Ouest étaient de plus en plus utilisés comme points de départ pour la cocaïne destinée non seulement aux pays d'Europe et aux États-Unis mais aussi à l'Australie, à la Chine, à la Thaïlande et à la Turquie. L'observateur a noté que les envois de cocaïne arrivaient en Afrique de l'Ouest en vrac, qu'ils étaient reconditionnés et envoyés clandestinement vers d'autres destinations par des passeurs individuels plutôt que dans de gros envois ou des conteneurs. Il a indiqué que le trafic terrestre au sein des pays d'Afrique de l'Ouest progressait également et que des routes terrestres reliant l'ouest à l'est étaient de plus en plus souvent empruntées pour le trafic de cocaïne. L'observateur a noté que, par rapport au nombre d'interceptions aux destinations d'arrivée en Europe, le nombre d'interceptions au départ, en Afrique de l'Ouest, était très limité et il a fait les propositions suivantes pour augmenter le nombre d'interceptions en Afrique: améliorer les liens opérationnels entre les bureaux d'INTERPOL à Abidjan (Côte

¹ *Rapport mondial sur les drogues 2008* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.08.XI.1).

d'Ivoire) et à Buenos Aires; organiser davantage de réunions régionales à des fins de renseignement; planifier une stratégie et mener davantage d'enquêtes et d'opérations transfrontières entre services de détection et de répression en Afrique. Enfin, l'observateur a souligné que l'échange d'informations entre les autorités africaines et leurs homologues sud-américains pourrait être amélioré pour identifier et détecter les trafiquants sud-américains opérant dans la région.

10. Le représentant du Burkina Faso a rendu compte d'une réunion tenue peu auparavant avec l'un des pays voisins du Burkina Faso, lors de laquelle les questions liées à la lutte contre le trafic de drogues et à la conception d'une stratégie en vue de renforcer la coopération, le partage d'informations et le contrôle aux frontières ont été abordées. Il a aussi souligné les efforts déployés dans son pays pour former les agents de ses services de détection et de répression et exprimé la nécessité d'un complément de formation aux techniques d'enquête pour assurer l'efficacité des enquêtes et le suivi des interceptions.

11. L'observateur de la Fédération de Russie a donné un aperçu des opérations réussies menées avec des homologues de la région et il a souligné l'importance des mémorandums d'accord et des accords multilatéraux et bilatéraux pour assurer la réussite des enquêtes et des poursuites dans les affaires de drogue. Il a en outre appelé l'attention des participants sur la question du trafic du cannabis, et en particulier sur le fait qu'un tiers du volume du trafic de cannabis dans le monde provenait d'Afrique.

12. L'observateur de la CEDEAO a signalé que pour renforcer la coopération entre les pays et les services de détection et de répression de la région, une réunion ministérielle devait se tenir au Cap-Vert les 28 et 29 octobre 2008. Une réunion des organisations de la société civile, prévue le 16 octobre 2008 à Abuja, et une réunion de groupe d'experts, prévue au Cap-Vert les 26 et 27 octobre 2008, avaient également été organisées.

13. Plusieurs représentants et observateurs ont fait des interventions sur les mécanismes mis en place et sur les efforts déployés par leurs pays pour lutter contre le trafic de précurseurs chimiques, y compris la participation à des projets tels que le Projet "Prism", sur l'utilité du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Un représentant a indiqué que les agents des services de douane de son pays manquaient d'informations sur le système d'échange de notifications préalables à l'exportation et de formation sur le contrôle des précurseurs. Plusieurs représentants ont demandé instamment à d'autres pays de partager l'information et de coopérer pour lutter contre la vente, l'exportation et l'importation illicites de précurseurs chimiques.

III. Application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

14. À la 2^e séance, le 8 septembre 2008, les participants à la Réunion ont examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique". Ils étaient saisis à ce titre d'un

document établi par le Secrétariat (UNODC/HONLAF/2008/3) à partir des réponses à un questionnaire qui avait été envoyé à tous les États participants à la Réunion et auquel avaient répondu, au 15 août 2008, les pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, République démocratique du Congo, Swaziland et Tunisie. Depuis cette date, le Burundi, l'Égypte, le Lesotho, Maurice, le Nigéria et le Zimbabwe ont fait parvenir leurs réponses au questionnaire.

15. Un représentant du Secrétariat a fait une déclaration liminaire récapitulant les principales mesures prises par les gouvernements pour appliquer les recommandations au niveau national, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Au cours des débats sur ce point, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Maroc, du Niger, du Nigéria et de l'Ouganda.

16. Plusieurs représentants ont décrit les mesures prises par leurs gouvernements pour appliquer les recommandations adoptées à la seizième Réunion des HONLEA, Afrique, en 2006.

17. Plusieurs représentants ont fait remarquer que le cannabis était la drogue dont la culture, le trafic et l'abus étaient les plus importants dans la région et que la lutte contre sa prolifération était prioritaire dans de nombreux pays. Plusieurs représentants ont relevé avec inquiétude les effets néfastes du cannabis sur la jeunesse et le tissu social de leur pays.

18. Le représentant de l'Afrique du Sud a indiqué que le cannabis continuait d'être consommé à des fins récréatives dans son pays et que de l'héroïne y était mélangée pour le fumer. À son avis, les services de détection et de répression devaient accorder une attention plus grande à ce phénomène.

19. Plusieurs représentants ont fait état des efforts déployés par leur pays pour sensibiliser la population aux effets néfastes de l'abus de cannabis et de sa culture illicite. Le représentant de la Côte d'Ivoire a indiqué qu'une journée nationale de lutte contre l'abus de cannabis avait été proclamée et qu'une enquête sur les cultures illicites et l'abus avait été récemment effectuée par les services antidrogue afin de renforcer les réponses apportées par les autorités nationales face à cette menace.

20. De nombreux représentants ont fait état des efforts déployés par leur pays pour éradiquer la culture illicite du cannabis sur leur territoire. Le représentant du Maroc a indiqué que les efforts déployés par son Gouvernement avaient permis de réduire les superficies cultivées de plus de 46 %, et que l'éradication de milliers d'hectares pendant la période 2003-2008 avait nécessité la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières importantes. Il a également souligné que la hausse de la demande de cannabis et l'absence de politique commune relative au cannabis en Europe risquaient de saper les efforts du Maroc. Il a en outre indiqué que le Maroc avait renforcé les mécanismes de surveillance et de contrôle à ses frontières maritimes et terrestres, afin de mieux lutter contre le trafic international de drogues.

21. Quelques représentants ont indiqué que leur pays avait mis en place des programmes de développement alternatif et surveillaient en continu les agriculteurs et les surfaces cultivées dans le cadre de leurs efforts visant à faire reculer la culture illicite du cannabis.

22. Plusieurs représentants ont fait état des efforts déployés par leur gouvernement pour contrôler efficacement les précurseurs inscrits aux Tableaux I et II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 ainsi que leur vente, leur importation et leur exportation, conformément aux recommandations issues de la seizième Réunion des HONLEA, Afrique, relatives au thème 3. De nombreux représentants ont souligné l'importance croissante de la question du contrôle des précurseurs, notamment le rôle de la coopération et de la mise en commun des informations entre les autorités nationales compétentes et les services de détection et de répression dans le cadre de la lutte contre le trafic de précurseurs chimiques. Plusieurs représentants ont fait état des mesures prises par leur gouvernement pour assurer un contrôle efficace des précurseurs et cité des exemples de coopération fructueuse entre des services de détection et de répression des pays de la région.

23. De nombreux représentants ont indiqué que des mécanismes destinés à surveiller l'importation et l'exportation de précurseurs chimiques étaient en place, mais certains ont fait valoir que leur pays avait besoin d'un soutien pour former et équiper les policiers, gendarmes et douaniers afin d'assurer un contrôle efficace du commerce de précurseurs chimiques, conformément aux recommandations faites sur ce thème. Un représentant a encouragé les gouvernements des pays de la région à utiliser le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) par Internet pour améliorer la mise en commun des informations et déceler les opérations suspectes, et à solliciter au besoin l'aide de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour s'inscrire comme utilisateur du système.

IV. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

24. À ses 3^e à 5^e séances, les 9 et 10 septembre 2008, la Réunion a établi des groupes de travail chargés d'examiner les trois thèmes du point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail". Les observations formulées par les participants aux groupes de travail et les conclusions auxquelles ils sont parvenus sont présentées ci-après. Les recommandations qu'ils ont faites et que la Réunion a adoptées figurent au chapitre I ci-dessus.

Thème 1. Gestion des enquêtes concernant de grandes affaires de drogues et traitement professionnel des pièces à conviction

25. Le groupe de travail chargé d'examiner le thème 1 s'est réuni le 9 septembre 2008. Lors du débat, les participants au groupe ont formulé les observations suivantes:

- a) Il a été noté qu'à la suite d'importantes saisies de drogues, plusieurs pays rencontraient des problèmes eu égard aux analyses criminalistiques;
- b) Plusieurs représentants ont noté que les services de détection et de répression étaient souvent indûment accusés ou suspectés de remplacer les drogues saisies par d'autres substances pour les détourner vers le marché illicite;
- c) Plusieurs représentants ont noté que les affaires de drogues étaient devenues plus difficiles à élucider et nécessitaient une coopération aux niveaux

national et international, ainsi qu'une formation spécialisée et des ressources financières et humaines adéquates pour les services de détection et de répression;

d) En vertu de leur législation nationale, beaucoup de pays africains ne pouvaient pas détruire les drogues saisies avant la fin de la procédure judiciaire, car celles-ci devaient être conservées dans leur intégralité comme preuve pour le tribunal;

e) Plusieurs représentants ont souligné qu'il était dangereux d'entreposer de grandes quantités de drogues sans mesures de sécurité adaptées;

f) Plusieurs représentants ont noté que les enquêtes sur les affaires de drogues menées en Afrique avaient tendance à revêtir un caractère réactif plutôt que proactif;

g) Il a été noté que les enquêtes et analyses criminalistiques concernant de gros envois de drogues se limitaient souvent à l'identification des substances saisies; elles consistaient rarement à rechercher des empreintes digitales ou d'autres traces;

h) Il a été noté que les différences entre les systèmes juridiques et les lacunes de la législation permettaient parfois aux trafiquants de drogues de poursuivre leurs activités illégales et d'échapper à toute sanction là où les services de détection et de répression et les services de sécurité étaient faibles;

i) Des représentants ont souligné que le trafic de drogues était dans bien des cas lié au trafic d'armes à feu. Ils ont insisté sur le fait que le trafic de drogues avait fourni aux groupes criminels des moyens financiers leur permettant de mener d'autres activités criminelles;

j) Les participants ont pris connaissance des enquêtes menées avec succès dans plusieurs pays d'Afrique, en coopération avec des partenaires internationaux, régionaux ou nationaux et avec INTERPOL.

26. Les participants au groupe de travail ont tiré les conclusions suivantes:

a) Une formation en matière de collecte, de traitement et de présentation des éléments de preuve était cruciale pour mener à bien les enquêtes sur les affaires de trafic de drogues de grande envergure;

b) Les services de détection et de répression devaient renforcer leurs capacités à entreprendre des enquêtes criminalistiques, notamment à identifier des drogues sur le terrain et recueillir d'autres types de preuves scientifiques;

c) Il était nécessaire de renforcer la coopération nationale, régionale et internationale en matière d'échange d'informations entre les services de détection et de répression pour améliorer les connaissances et la collecte de renseignements sur les modes opératoires utilisés par les trafiquants de drogues;

d) Les différences entre les systèmes juridiques et les lacunes de la législation qui empêchaient de mener à bien les poursuites offraient aux groupes criminels des occasions supplémentaires de se lancer dans le trafic de drogues;

e) Il faudrait renforcer les capacités de collecte d'informations et d'analyse de renseignements dont disposent les services de détection et de répression pour leur permettre de mener des enquêtes proactives plutôt que réactives;

f) Les services de détection et de répression devraient traiter les éléments de preuve et pièces à conviction d'une manière professionnelle et transparente et garantir une chaîne de responsabilité ininterrompue;

g) Les partenaires internationaux au niveau bilatéral et INTERPOL pourraient aider les pays africains, notamment pour les analyses criminalistiques dans le cadre des enquêtes en cours concernant de grandes affaires de trafic de drogues.

Thème 2. Élaboration de stratégies efficaces de lutte contre le trafic de cannabis

27. Le groupe de travail chargé d'examiner le thème 2 s'est réuni le 9 septembre 2008. Lors du débat, les participants au groupe ont formulé les observations suivantes:

a) En Afrique, le cannabis restait la drogue la plus consommée, la plus cultivée, et celle dont le trafic était le plus important, et elle posait un défi redoutable pour la société ainsi que pour les services de détection et de répression;

b) La culture, le trafic et l'abus de cannabis en Afrique n'avaient pas reçu l'attention nécessaire au niveau régional et international;

c) Les gouvernements des pays africains dépensaient des ressources considérables à enquêter sur le trafic de cocaïne et d'héroïne, mais la culture, le trafic et l'abus illicites du cannabis constituaient toujours le problème de drogue le plus grave pour le continent africain;

d) Il a été noté que les modes de trafic du cannabis évoluaient et que la contrebande de cannabis devenait de plus en plus régionale et nationale plutôt qu'internationale;

e) Plusieurs représentants ont noté que l'essentiel des affaires liées au trafic de cannabis concernait le trafic au sein des sous-régions africaines;

f) La culture et le trafic illicites de cannabis perturbaient les économies locales et entravaient le développement;

g) Certains représentants ont noté que la culture illicite du cannabis faisait concurrence aux cultures vivrières;

h) Il a été noté que le trafic de cannabis constituait un crime dans lequel étaient impliqués non seulement des paysans marginalisés mais aussi de grands groupes criminels organisés, du fait en particulier que les opérations de trafic supposaient de gros investissements et un degré élevé d'organisation.

28. Les participants au groupe de travail ont tiré les conclusions suivantes:

a) Une volonté politique forte était requise des gouvernements des pays africains et de la communauté internationale pour que des mesures efficaces soient prises contre la production, le trafic et l'abus illicites de cannabis;

b) Il fallait analyser en profondeur la situation en matière de culture illicite et de trafic de cannabis pour élaborer des stratégies intégrées englobant la réduction de la demande et de l'offre, la sensibilisation et la réadaptation; cette analyse devait ensuite être reflétée dans les plans nationaux d'action;

c) Il était prouvé que les programmes de développement alternatif durable constituaient un bon moyen de décourager les paysans d'entreprendre la culture illicite du cannabis. Toutefois, la pauvreté étant très répandue dans de nombreux pays d'Afrique, il fallait absolument trouver des cultures de remplacement qui procurent une solution financière viable autre que le recours au cannabis;

d) La prévention a été identifiée comme un élément crucial de la lutte contre l'abus de cannabis. Il a donc été reconnu qu'il fallait sensibiliser les consommateurs et la population en général aux effets négatifs de la consommation de cannabis.

Thème 3. Trafic de stimulants de type amphétamine et problèmes connexes de contrôle des précurseurs

29. Le groupe de travail chargé d'examiner le thème 3 s'est réuni le 10 septembre 2008. Lors du débat, les participants au groupe ont formulé les observations suivantes:

a) Un renforcement de la coopération entre les groupes criminels organisés africains et internationaux avait été observé dans le domaine de la contrebande de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs;

b) Il a été noté que très peu de stimulants de type amphétamine étaient introduits illicitement en Afrique, ces substances étant en grande partie fabriquées illicitement et consommées localement;

c) Les moyens employés pour détourner des produits chimiques vers le marché noir consistaient à dissimuler la véritable identité des entreprises et des importateurs ou à recourir à la corruption, à la contrainte ou au chantage, ou encore au vol ou à la falsification de documents;

d) La manipulation de précurseurs chimiques était perçue comme très complexe et risquée, et elle requérait des connaissances et une formation spécialisées;

e) Plusieurs représentants ont noté que des formations étaient nécessaires pour détecter le trafic de précurseurs et enquêter sur les laboratoires clandestins;

f) L'absence de cadre réglementaire qui permettrait de contrôler efficacement les précurseurs a été qualifiée de problème urgent pour la plupart des pays africains;

g) Il a été constaté que la disponibilité à bas prix des stimulants de type amphétamine entraînait un niveau élevé d'abus dans les groupes de population marginalisés et avait des conséquences néfastes pour la société;

h) Les excellentes connaissances et l'expérience de l'Afrique du Sud en matière de lutte contre le trafic de précurseurs et de démantèlement de laboratoires clandestins ont été reconnues;

i) Plusieurs représentants ont souligné qu'il était important et indispensable que les services de détection et de répression collaborent avec les entreprises chimiques du secteur privé.

30. Les participants au groupe de travail ont tiré les conclusions suivantes:
- a) L'échange de renseignements et la coopération régionale étaient absolument nécessaires pour faire face au détournement et au trafic de précurseurs;
 - b) Il fallait renforcer les capacités des services de détection et de répression partout en Afrique pour lutter efficacement contre le trafic de précurseurs et la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine;
 - c) La coopération entre les services de détection et de répression et le secteur privé, ainsi qu'avec les services chargés de la surveillance des entreprises chimiques et pharmaceutiques, était indispensable;
 - d) Il fallait mettre en place, en matière de précurseurs, des cadres réglementaires nationaux complets qui fassent intervenir toutes les parties concernées afin de prévenir le détournement et le trafic de précurseurs.

V. Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

31. À sa 7^e séance, le 11 septembre 2008, la Réunion a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique". Elle était saisie à ce titre d'un document portant le même titre, établi par le Secrétariat (UNODC/HONLAF/2008/4). Le Secrétaire de la Réunion a présenté, dans une déclaration liminaire, l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième Réunion. Le Président a informé les participants des consultations informelles qui s'étaient tenues sur la question du lieu de la dix-neuvième Réunion et a invité les délégations à proposer des thèmes qui pourraient être examinés par les groupes de travail à la prochaine Réunion. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Nigéria et Ouganda.

32. En ce qui concerne les thèmes qui pourraient être examinés par des groupes de travail à la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Afrique, qui se tiendrait en 2009, les représentants ont notamment proposé les sujets suivants:

- a) Collecte, gestion et analyse des données dans le contexte de l'obligation de communiquer des renseignements des États;
- b) Protection des témoins dans le cadre des enquêtes liées au trafic de drogues;
- c) Tour d'horizon de la lutte contre les drogues illicites;
- d) La cybercriminalité et ses effets sur le trafic de drogues;
- e) Le problème du marché illicite des produits pharmaceutiques non réglementés et de la vente illicite de médicaments dans la rue.

33. Le Secrétariat a été prié de collaborer avec les États pour choisir quelques-uns des thèmes proposés pour examen par les groupes de travail à la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Afrique.

34. S'agissant du point 6 de l'ordre du jour de la dix-neuvième Réunion, un représentant a proposé que le Secrétariat présente aux participants les délibérations du débat de haut niveau devant se tenir lors de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2009, ainsi que les textes qui en seraient issus. Il a noté que la Commission aurait pu demander des suggestions aux chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues de toutes les régions, avant la cinquante-deuxième session, ce qui aurait permis aux réunions de prendre part au processus et aux résultats du débat de haut niveau.

35. Les participants ont approuvé le projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Afrique, qui sera finalisé par le Secrétariat en collaboration avec les États intéressés de la région:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
4. Application des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail: [*à déterminer*].
6. Suite donnée aux textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
7. Organisation de la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

VI. Questions diverses

36. À sa 7^e séance, le 11 septembre 2008, la Réunion a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses".

37. Le représentant du Directeur exécutif de l'ONUDC a informé la Réunion des efforts fournis par l'Office pour permettre la participation de représentants de pays africains aux réunions des HONLEA, Amérique latine et Caraïbes, en vue d'établir et de faciliter les contacts entre les services de détection et de répression des deux côtés de l'Atlantique et d'intensifier l'échange d'informations et de renseignements sur le trafic de drogues dans les deux régions. Il a souligné qu'il importait d'établir et d'entretenir ces contacts pour lutter contre l'augmentation du trafic de cocaïne de l'Amérique latine et des Caraïbes vers l'Afrique de l'Ouest. Il a également invité les donateurs à appuyer les efforts déployés par l'ONUDC pour assurer la participation de représentants de pays africains aux réunions des HONLEA, Amérique latine et Caraïbes.

38. Un représentant a proposé que, conformément à la pratique établie, des séances de formation sur les questions techniques soient organisées pour les participants aux réunions des HONLEA, Afrique. Il a souligné les avantages de ces

formations spécialisées pour les activités opérationnelles des services de détection et de répression de la région.

VII. Adoption du rapport

39. À la 7^e séance, le 11 septembre 2008, les participants ont adopté le rapport sur les travaux de la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/2008/L.1 et Add.1 à 5), y compris les rapports des groupes de travail et les recommandations qu'ils contiennent.

VIII. Organisation de la Réunion

A. Ouverture et durée de la Réunion

40. La dix-huitième Réunion des HONLEA, Afrique, accueillie par le Gouvernement ivoirien et organisée par l'ONUDC, s'est tenue à Yamoussoukro du 8 au 11 septembre 2008. Elle a été déclarée ouverte par la Ministre ivoirienne de la reconstruction et de la réinsertion. Des déclarations liminaires ont été faites par plusieurs représentants du pays, notamment l'adjoint au maire de Yamoussoukro, le Secrétaire général du Comité interministériel de lutte antidrogue en Côte d'Ivoire, et le représentant du Directeur exécutif de l'ONUDC.

B. Participation

41. Les États suivants étaient représentés à la dix-huitième Réunion des HONLEA, Afrique: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

42. Les États suivants étaient représentés par des observateurs: Allemagne, Canada, États-Unis, Fédération de Russie et Italie.

43. La CEDEAO, INTERPOL, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement et la Police des Nations Unies étaient également représentés par des observateurs.

C. Élection du Bureau

44. À la 1^{re} séance, le 8 septembre 2008, les participants à la Réunion ont élu par acclamation le Bureau suivant:

<i>Président:</i>	Youssoufou Bamba (Côte d'Ivoire)
<i>Vice-Présidents:</i>	Zachary Omwega (Kenya) Bartholemeus Alfeus De Klerk (Namibie)
<i>Rapporteur:</i>	Michael Were (Ouganda)

D. Adoption de l'ordre du jour

45. À la 1^{re} séance, la dix-huitième Réunion des HONLEA, Afrique, a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Gestion des enquêtes concernant de grandes affaires de drogues et traitement professionnel des pièces à conviction;
 - b) Élaboration de stratégies efficaces de lutte contre le trafic de cannabis;
 - c) Trafic de stimulants de type amphétamine et problèmes connexes de contrôle des précurseurs.
6. Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

E. Documentation

46. La liste des documents dont la Réunion était saisie figure à l'annexe du présent rapport.

IX. Clôture de la Réunion

47. Le Secrétaire général du Comité interministériel de lutte antidrogue en Côte d'Ivoire, le Président, un représentant du Ministère ivoirien de l'intérieur et le représentant du Directeur exécutif de l'ONUDC ont fait des déclarations finales.

Annexe

**Liste des documents dont était saisie la dix-huitième
Réunion des chefs des services chargés au plan national de
la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
UNODC/HONLAF/2008/1	2	Ordre du jour provisoire, avec annotations et calendrier provisoire
UNODC/HONLAF/2008/2	3	Situation actuelle de la coopération sous-régionale et régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues
UNODC/HONLAF/2008/3	4	Application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
UNODC/HONLAF/2008/4	6	Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
UNODC/HONLAF/2008/L.1 et Add.1 à 5	8	Projet de rapport
UNODC/HONLAF/2008/CRP.1	3	Statistiques des tendances du trafic de drogues en Afrique et dans le monde
UNODC/HONLAF/2008/CRP.2 à 19	3	Rapports de pays